

PARTICIPEZ À LA CRÉATION ET À LA RESTAURATION DE PUIITS DE CARBONE FORESTIERS EN FRANCE

LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES À VOTRE SERVICE

pour vos projets forestiers de
décarbonation qui respectent
des critères de qualité
environnementale très forts au
plus proche de votre implantation.



Ces projets vertueux sont certifiés par le
Label Bas-Carbone, mis en place par le
Ministère de la Transition Ecologique.



➤ POURQUOI LES FORÊTS ?

Une solution d'atténuation du dérèglement climatique

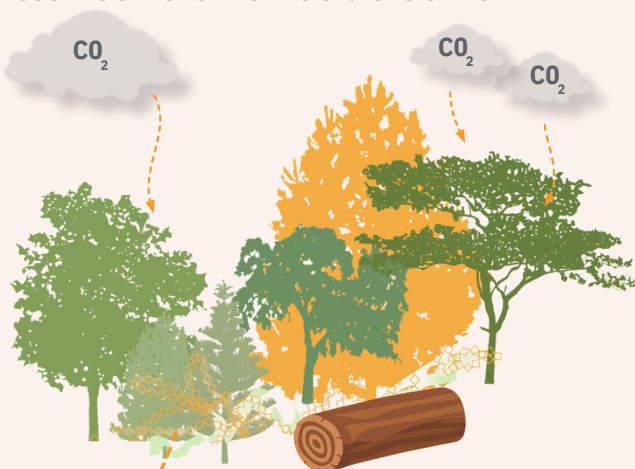
- 2^{ème} puits de carbone de la planète, après les océans
- 20 à 25 % des émissions annuelles françaises de CO₂ sont absorbées par les forêts

(source : Etude Inra IGN 2017)

LE CYCLE DU CARBONE "3S" pour lutter contre l'effet de serre

Séquestration

Le CO₂ atmosphérique intégré lors de la photosynthèse est **séquestré** dans différents « compartiments » : feuilles, branches, troncs, racines, mais aussi de façon importante dans la litière et le sol.



Stockage

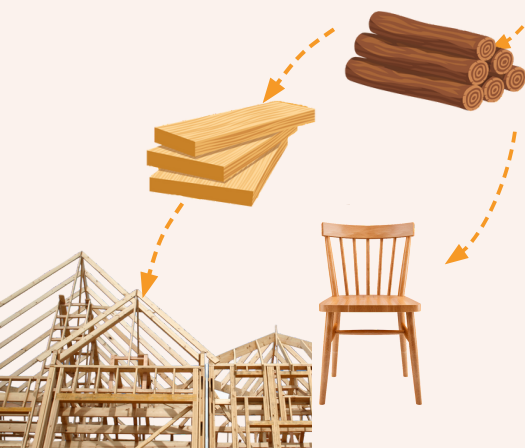
Une partie du carbone reste stockée au sein des produits bois tout au long de leur vie...



500 g de carbone dans 1 kg de bois sec

Substitution

Utiliser du bois en matériau ou en énergie, issu de forêts gérées durablement, c'est éviter des émissions de carbone liées à l'utilisation de matière première fossile non renouvelable ou des procédés de fabrication très énergivores.



Participer à une économie locale

Avec plus de **400 000 emplois** directs et indirects, dans des entreprises familiales de toutes tailles, la filière forêt-bois fait vivre les territoires.

Accompagner les forêts et les adapter

Les forêts sont elles-mêmes confrontées aux effets du dérèglement climatique : incendies, tempêtes, sécheresses, ravageurs... Elles sont fragilisées et leurs bénéfices pour l'atténuation du changement climatique limités.

Les forestiers doivent repenser leur gestion pour diversifier, renouveler, adapter, entretenir les écosystèmes pour que les forêts continuent à jouer un rôle positif complet.



LABEL BAS CARBONE

Le label Bas-Carbone est le dispositif national officiel créé par le Ministère de la Transition Ecologique pour la certification de carbone volontaire.

Il offre des garanties de qualité et d'intégrité environnementale de projets permettant une réduction des émissions de CO₂ ou la séquestration de CO₂.

Il permet ainsi de diriger des financements vers des projets vertueux pour le climat et l'environnement. Ces projets peuvent être financés par des entreprises, associations, collectivités et citoyens sur la base du volontariat.

LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

- plus de **150 projets** labélisés
- une capacité de mobilisation de projets de plus de **2 000 ha/an**
- un potentiel de captation additionnel d'environ **400 000T CO₂**





LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES, PARTENAIRES DE LA QUALITÉ ET DE LA PÉRENNITÉ DE VOTRE COMP

**Les coopératives
forestières :
1ers reboiseurs en
France**

plus de 15 000 ha/an reboisés,
et 28 millions d'arbres plantés
par an

**5 ÉTAPES
POUR VOTRE
PROJET**



1

Mois M

RECHERCHE DES PROJETS

correspondant à vos besoins
Projets locaux et avec des
co-bénéfices

M+1

2

CONTRACTUALISATION

Entre la coopérative et l'entreprise
selon le projet choisi

M+2

3

LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

- Des entreprises créées et administrées par des propriétaires forestiers pour optimiser la gestion et la valorisation durable de leurs forêts ;
- Fondées sur des valeurs communes de responsabilité, de solidarité et de transparence ;
- Impliquées sur leurs territoires ;
- Engagées dans l'innovation et la qualité.

SENSATION CARBONE

MONTAGE DU DOSSIER ET DÉPÔT

La coopérative réalise les calculs carbone, monte et dépose le projet de labellisation

4

M +6

M+7

5

TRAVAUX DE (RE)BOISEMENT & MAITRISE D'ŒUVRE

Le + des coopératives

Suivi sur 5 à 30 ans ...

INSTRUCTION ET LABELLISATION

Le projet est instruit puis labellisé et inscrit sur le site du MTE

EN CHIFFRE

- 2,1 millions d'hectare de forêts en France ;
- 114 000 propriétaires forestiers adhérents ;
- 35 000 chantiers forestiers réalisés par an ;
- 75 % des propriétaires privés certifiés PEFC® ou FSC® ;
- 1 300 salariés au sein des coopératives ;
- Plus de 5 000 emplois indirects, non délocalisables.



Exemples

**LABEL BAS
CARBONE**



Exemple de projet

Méthode **1** **Boisement de terres agricoles, landes ou friches**

La méthode "Boisement" permet la comptabilisation des réductions d'émissions résultant du boisement de terrains qui n'étaient pas boisés durant les 10 années précédentes.

En savoir plus sur cette méthode



Méthode **2** **Reconstitution de peuplements forestiers dégradés**

La méthode "Reconstitution de peuplements forestiers dégradés" vise la certification des réductions d'émissions issues d'un projet de reboisement anthropique de forêts ayant subi des dégâts lourds, comme incendies, tempêtes, crises sanitaires.

En savoir plus sur cette méthode



Méthode **3** **Balivage**

La méthode "balivage" valorise les réductions d'émissions issues de conversion de taillis en futaies sur souches.

En savoir plus sur cette méthode



Boisement de **10 ha** d'une terre agricole située en

Centre-Val de Loire.

Plantation de

12 000 arbres avec une estimation de séquestration et

stockage de

210 tCO₂/ha soit un total de **2 100 tCO₂**.

Projet porteur de

co-bénéfices socio-économiques

et environnementaux (préservation des sols, biodiversité, eau...).

Coût du projet choisi* :

30€/tCO₂ HT soit

63 000€ HT au total (hors coûts d'audit)



*Le coût présenté ici est un exemple et varie entre 20 et 65 €/tCO₂ en fonction des essences choisies, des travaux à réaliser, des co-bénéfices socio-environnementaux, etc.

Le coût total comprend entre 60 et 80% du coût des travaux préparatoires de (re) boisement, plants, plantation, protections gibier, entretiens sur 5 ans, maîtrise d'œuvre sur le chantier, l'ingénierie de montage du projet pour accéder à la labellisation et le suivi du projet sur le long terme.

AVEC LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES
VALORISEZ VOTRE DÉMARCHE
TERRITORIALE ET DE CONTRIBUTION SOCIÉTALE
EN SOUTENANT DES PROJETS FORESTIERS
CRÉATEURS DE PUIITS DE CARBONE
ET DE CO-BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX.

- Compenser volontairement vos émissions résiduelles de gaz à effet de serre.
- Contribuer volontairement à l'effort national d'atténuation du changement climatique.
- Contribuer à l'émergence de projets forestiers vertueux pour le carbone, la biodiversité, les sols, l'eau et le tissu socio-économique local.

Découvrez nos projets, créateurs de puits de carbone et de co-bénéfices, **déjà labellisés sur le site du Ministère de la Transition Ecologique :**
www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone

LABEL BAS CARBONE





LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES

POUR METTRE EN ŒUVRE
VOTRE PROJET

CONTACTEZ :

Groupe Coopération Forestière (GCF)

info@gcf-coop.fr

*Pour en savoir plus
sur nos projets labellisés
et le Label Bas Carbone,
scannez le QR Code*



Les coopératives forestières, membres de GCF,
sont réparties sur l'ensemble du territoire national.

